



PARK ENTRY PASS REQUIREMENT NOTICE

Effective:

May 15, 2026 – June 18, 2026

Sept. 8, 2026 – Oct. 25, 2026

By order of the Superintendent and pursuant to s. 7.1(2) of the *National Parks General Regulations*, the following designated activities in the park require a personal use permit (Park Entry Pass):

Visiting Visitor Centres
Parking
Roadside Look-offs / Exhibits
Golfing/ Fishing/ Tennis
Camping / Use of Accommodations
Use of Shelters / Washrooms / Privies
Hiking and Walking On/Off Trail
Canoeing / Kayaking / Boating
Bicycling
Visiting Beaches / Swimming
Interpretive Programs and Exhibits
Special events
Visiting Day-Use and Picnic Areas

Additional permits are required for camping/accommodations, fishing and parking at the Skyline. Additional fees may apply to engage in specific activities.

All persons entering Cape Breton Highlands National Park and engaging in any of the above designated activities must possess a valid Park Entry Pass.

Violations may result in fines ranging upwards of \$157 per individual, per day.

Andrea Cote, A/Park Superintendent / Directrice du parc par intérim

Date : 2026/04/01

AVIS - EXIGENCE CONCERNANT LA DETENTION D'UN LAISSEZ-PASSER DE PARC

Dates d'application :

Du 15 mai 2026 au 18 juin 2026

Du 8 septembre 2026 au 25 octobre 2026

Conformément au paragraphe 7.1(2) du *Règlement général sur les parcs nationaux*, le fait d'entrer dans le parc national des Hautes-Terres-du-Cap-Breton est assimilé à une activité désignée nécessitant une autorisation sous forme de laissez-passer.

Visiter les centres d'accueil
Stationnement
Belvédères routiers / expositions
Golf/ Pêche/ Tennis
Camping / Utilisation de l'hébergement
Utilisation des abris-cuisines/toilettes/latrines
Randonnée et marcher sur/hors sentier
Canoë / Kayak / Navigation en bateau
Vélo

Visiter les plages / Baignade
Programmes d'interprétation et expositions
Événements spéciaux

Visiter les aires de fréquentation diurne et de pique-nique

Des permis supplémentaires sont requis pour le camping/l'hébergement, la pêche et servir du stationnement au Skyline. Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer pour participer à des activités spécifiques.

Toutes les personnes entrant dans le parc national des Hautes-Terres-du-Cap-Breton et participant à l'une des activités désignées ci-dessus doivent posséder un laissez-passer d'entrée au parc valide.

Les violations peuvent entraîner des amendes allant jusqu'à 157 \$ par personne et par jour.